

Municipales 2026



PROTÉGER LES ENFANTS DES VIOLENCES SEXUELLES :
PROPOSITION DE MOUV'ENFANTS À DESTINATION
DES CANDIDAT·E·S AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Mouv'Enfants

contact@mouvenfants.fr

08/01/2026

©mouvenfants 2026

Parce que protéger les enfants, **c'est protéger toute la société**. Cela ne devrait jamais faire débat.

MUNICIPALES 2026

Lors de la campagne électorale des élections municipales, la mise en place de **territoires protecteurs** des enfants doit s'imposer comme **un enjeu majeur du débat démocratique** et constituer un critère déterminant du vote les 15 et 22 mars 2026.

La lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants ne peut plus se réduire à des déclarations de principe. **Elle doit s'inscrire dans un engagement politique concret**, global, mesurable, suivi et pleinement assumé.

Les communes ont **le pouvoir d'agir** pour protéger les enfants



DEUX RESPONSABILITÉS MUNICIPALES FONDAMENTALES ET COMPLÉMENTAIRES

PROTÉGER LES ENFANTS DANS LES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

La commune est garante de la sécurité des enfants qu'elle accueille :

- crèches, écoles, périscolaire, sport, culture, loisirs
- recrutement et encadrement des professionnel·le·s et intervenant·e·s ;
- formation obligatoire et contrôle des pratiques
- tolérance zéro face aux violences, notamment sexuelles.

20 à 30 % des violences sexuelles sont commises hors du cadre familial, notamment dans des activités collectives.

DEUX RESPONSABILITÉS MUNICIPALES FONDAMENTALES ET COMPLÉMENTAIRES

REPÉRER, PROTÉGER ET ORIENTER HORS DES ÉQUIPEMENTS

La commune est un acteur clé de la détection et de l'organisation d'un territoire protecteur des enfants :

- présence quotidienne auprès des enfants et des familles ;
- repérage des signaux faibles ;
- questionnement adapté et non suggestif ;
- circuits d'alerte clairs et protection immédiate ;
- orientation vers les dispositifs compétents.

70 à 80 % des violences sexuelles ont lieu dans la sphère familiale élargie.

Dans les deux cas, **l'inaction**
n'est pas une option

la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants est **une responsabilité municipale,** à la fois comme **employeur** direct ou indirect et comme organisateur d'un **territoire protecteur.**

LES COMMUNES ONT LE POUVOIR D'AGIR POUR PROTÉGER LES ENFANTS

Contrairement aux idées reçues, **les communes peuvent agir**.

Elles sont en **première ligne** : petite enfance, école, périscolaire, sport, culture, action sociale, santé.

LEVIERS CLÉS

- **Proximité quotidienne** avec les enfants et les familles
- Clause de **compétence générale** : capacité d'agir volontairement
- **Coordination** des acteurs publics et associatifs du territoire

LES COMMUNES ONT LE POUVOIR D'AGIR POUR PROTÉGER LES ENFANTS

RESPONSABILITÉS CONCRÈTES

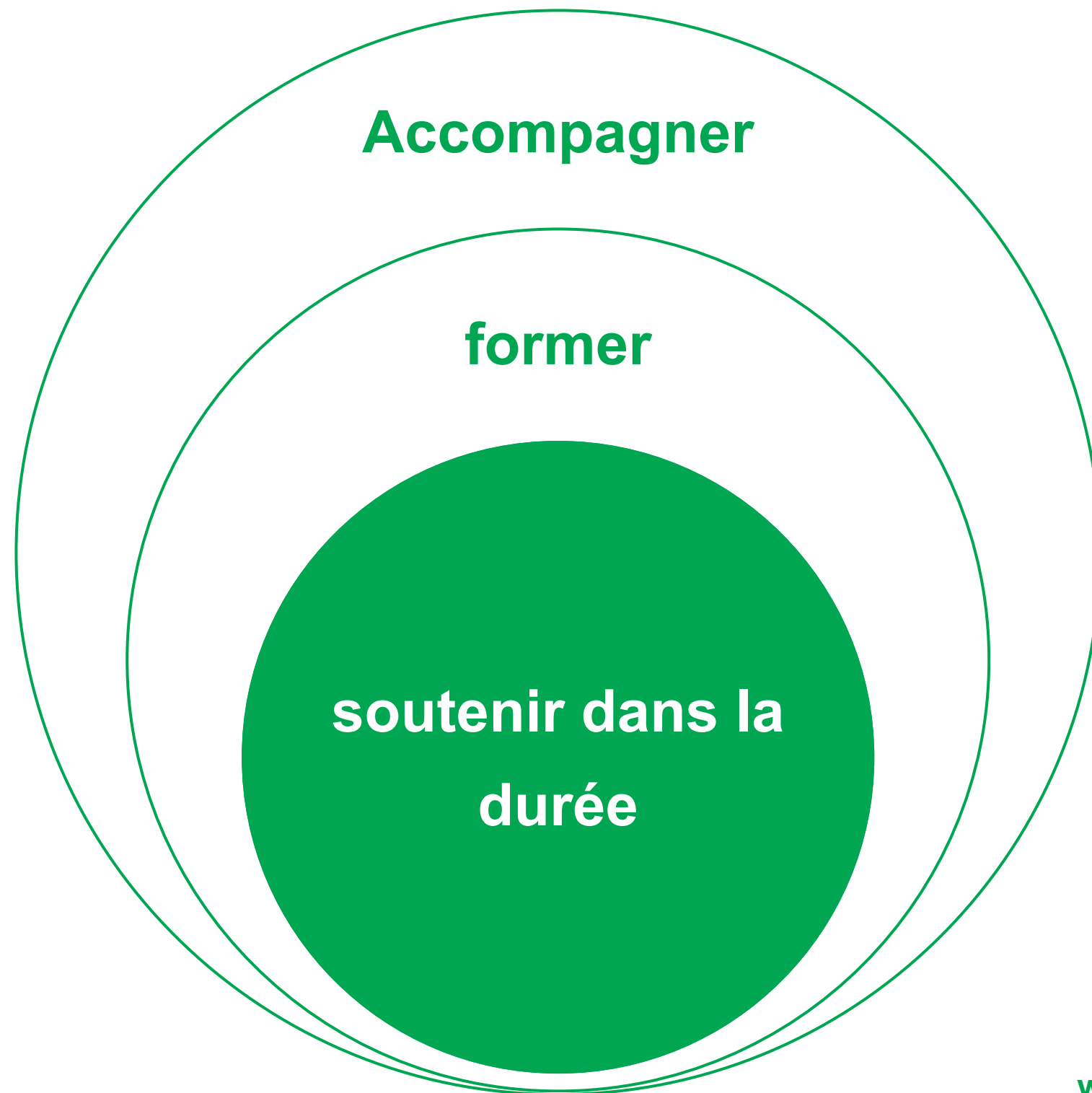


PRÉVENIR
REPÉRER
PROTÉGER
ORIENTER
COORDONNER

AXES D'ACTION PRIORITAIRES

- **Prévention** dès la petite enfance
- **Formation obligatoire** de tous les professionnel·le·s
- **Interdiction de contact** avec des personnes condamnées
- **Contrôle des structures** accueillant des enfants
- **Réaction** immédiate en cas de danger
- **Parcours sécurisé** : accompagnement psychologique, social, juridique

RÔLE DE MOUV'ENFANTS



Mobilisation territoriale via la **Caravane Mouv'Enfants**

Les communes ne peuvent pas tout faire seules, **mais sans elles, rien de structurant n'est possible.**

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)*

UN ENGAGEMENT MUNICIPAL STRUCTURANT (2026–2033)

- Lutte explicite contre l'inceste et les violences sexuelles
- Organisation claire, pérenne, opérationnelle
- Suivi régulier, contrôles effectifs
- Objectif : protection réelle et durable des enfants
- Pas de document de principe. Une politique publique à part entière.

**Un report des élections municipales de 2032 est envisagé par le ministère de l'Intérieur en raison de l'encombrement du calendrier électoral, ce qui impliquerait une loi prolongeant le mandat des maires, une procédure déjà utilisée sous la Ve République*

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

DES ÉLU·E·S EXEMPLAIRES AU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- Aucun·e élu·e inscrit·e au FIJAIS
- Aucune personne mise en cause sur les listes
- Démission immédiate en cas de mise en cause

La protection de l'enfance commence par l'éthique politique.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

UNE GOUVERNANCE MUNICIPALE CLAIRE ET TRANSPARENTE

- 1 élu.e délégué.e au plan de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants
- 1 agent.e référent.e avec mission formalisée
- Budget dédié + capacité d'action transversale
- Instance locale de coordination multi-acteurs
- Compte rendu annuel devant le conseil municipal

Sans gouvernance, il n'y a pas d'action.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

FORMER LES ÉLU·E·S ET LES DIRIGEANT.ES (DGS, DGA) , COMPRENDRE POUR AGIR

- Formation obligatoire des élu·e·s municipaux
- Acculturation aux violences sexuelles faites aux enfants
- Dépassement du déni social et institutionnel

L'ignorance bénéfique aux agresseurs

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

PRÉVENIR DÈS LA PETITE ENFANCE

- Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle
- Culture du respect du corps et de l'égalité
- Information systématique des parents
- Mobilisation de tous les lieux de vie : crèches, écoles, périscolaire, sport, culture.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

UN REPÉRAGE PRÉCOCE PAR UN QUESTIONNEMENT ADAPTÉ

- Formation de tous les professionnel·le·s en contact avec les enfants
- Questionnement simple, régulier, non suggestif
- Cadre sécurisé pour la parole de l'enfant
- Circuits d'alerte clairs et protection immédiate

Le repérage précoce est un enjeu de santé publique.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

SIGNALEMENT ET RESPONSABILITÉ DES ÉLU.E.S ET LES DIRIGEANT.ES (DGS, DGA)

- Information claire sur les dispositifs de signalement
- Signalement direct au procureur
- Orientation vers UAPED
Protection immédiate de l'enfant

La responsabilité politique commence par la protection immédiate de l'enfant.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

SÉCURISER LE PARCOURS DE PROTECTION

- Protocoles municipaux repérage → alerte → mise à l'abri
- Coordination avec ASE, justice, santé
- Accès facilité à un accompagnement psychologique spécialisé
- Soutien social et juridique

La commune facilite l'accès à la prise en charge.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

TOLÉRANCE ZÉRO DANS LE RECRUTEMENT

- FIJAIS obligatoire pour : recrutements / renouvellements / bénévoles et intervenants
- Aucun contact avec les enfants pour les personnes condamnées
- Vérification des contenus des collections accessibles aux enfants

Les équipements municipaux doivent être des lieux sûrs.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

OBSERVER, ÉVALUER, RENDRE DES COMPTES

- Indicateurs anonymisés
- Suivi des formations, signalements, prises en charge
- Évaluation annuelle
- Ajustement des moyens
- Transparence et efficacité.

POUR UN PLAN LOCAL POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS DANS CHAQUE COMMUNE (2026–2033)

SOUTIEN ET CONTRÔLE DES ASSOCIATIONS

- Soutien financier aux associations engagées
- Contrôle des structures accueillant des enfants
- Subventions conditionnées : vigilance recrutement / formations obligatoires
- Consultation FIJAIS systématique

L'argent public engage la responsabilité publique.

CE QUE MOUV'ENFANTS PROPOSE AUX COMMUNES

LA CARAVANE MOUV'ENFANTS : CRÉER UNE CULTURE DE LA PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

- Élaboration des Plans locaux
- Formation des élu·e·s et agent·e·s
- Mise en réseau des acteurs
- Évaluation et amélioration continue
- Développement de services de proximité

OBJECTIF : FAIRE RECULER LES VIOLENCES, RÉELLEMENT.



CE QUE MOUV'ENFANTS PROPOSE AUX COMMUNES

LA CARAVANE MOUV'ENFANTS AIDE À L'ÉLABORATION DE :

- Diagnostic territorial
- Recommandations concrètes
- Mobilisation des professionnel·le·s
- Ouverture aux citoyens engagés
- Depuis 2023, partout en France et en Outre-mer.

Lutter contre les violences sexuelles,
faites aux enfants est un **choix politique.**

Les outils existent.

Les leviers sont connus.

contact@mouvenfants.fr

www.mouvenfants.fr